

Note 2014/3 : Demande de Ramsar aux représentants permanents des Parties contractantes à New York concernant le projet zéro du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la mission permanente de et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit :

Le 9 juillet 2014, le Secrétariat a envoyé par courriel la lettre ci-jointe du Secrétaire général aux représentants permanents des Parties contractantes à la Convention de Ramsar auprès des Nations Unies à New York. Il l'a aussi transmise par courriel aux Autorités compétentes des Parties contractantes et à leurs Correspondants nationaux.

La lettre porte sur la nécessité de garantir, de toute urgence, que les objectifs de développement durable reflètent le rôle des écosystèmes d'eau douce dans l'approvisionnement durable en eau.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente Note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de ... l'assurance de sa très haute considération.

Gland, Suisse, le 15 juillet 2014

Ci-joint :

- Lettre (en anglais) du Secrétaire général aux représentants permanents des Parties contractantes à la Convention de Ramsar auprès des Nations Unies à New York
- Traduction de la lettre